

Égalité des genres en politique

Assurer la participation et la représentation de tous les groupes de la société dans le processus de décision publique permet de tenir compte de différents points de vue, et de veiller ainsi à ce que les politiques et les services publics soient adaptés aux besoins et aux réalités distincts de femmes et d'hommes d'origines diverses (OCDE, 2020). Pour instaurer l'égalité des genres en politique, il ne suffit pas de compter le nombre de femmes occupant des sièges au parlement et des postes ministériels ; il faut aussi leur assurer, dans les diverses situations et conditions, la possibilité d'influer de manière constructive sur l'action publique (OCDE, à paraître). Cependant, bien que la représentation équilibrée des genres ne soit pas seulement une question de chiffres, la collecte et la dissémination de données ventilées par genre sont une démarche indispensable si l'on veut appréhender les déséquilibres et les disparités entre les genres et mettre activement en place des politiques qui favorisent activement l'inclusion.

Au cours de la décennie écoulée, la proportion de femmes parlementaires a augmenté de 7.5 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE (graphique 12.5). En 2023, la proportion de femmes à la chambre basse ou unique des parlements nationaux de l'OCDE s'élève en moyenne à 33.8 % ; la représentation équilibrée des genres est donc loin d'être atteinte. Deux pays de l'OCDE seulement, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, ont atteint la parité au sein de leur parlement à cette date. Au cours de la dernière décennie, c'est au Chili que la proportion de femmes parlementaires a le plus progressé (21.3 p.p.) ; viennent ensuite la Nouvelle-Zélande (17.8 p.p.), la Colombie (16.8 p.p.) et l'Australie (13.7 p.p.).

Les pays de l'OCDE ont signalé avoir pris diverses mesures pour améliorer la représentation des femmes dans les parlements : introduction de quotas obligatoires et objectifs volontaires, mentorats, actions de mise en réseau et de renforcement des capacités destinées aux femmes, et mesures visant à faire des parlements un lieu de travail moins discriminatoire à leur endroit (OCDE, 2022). La plupart ont instauré des quotas électoraux, une mesure encore souvent utilisée pour promouvoir l'égalité des genres aux parlements (graphique 12.5). Il importe toutefois d'associer ces quotas à d'autres mécanismes pour favoriser plus largement l'égalité des genres dans les pays où des quotas électoraux sont introduits.

Un gouvernement paritaire est un indicateur fort de l'engagement d'un État en faveur de l'égalité des genres et de la prise en compte de cet aspect pour les décisions importantes. En 2023, les femmes occupent en moyenne 35.7 % des postes ministériels dans les pays de l'OCDE, des variations considérables étant toutefois observées d'un pays à l'autre (graphique 12.6). Huit pays de l'OCDE sur 38 comptent cette année 50 % ou plus de femmes au sein du gouvernement, dans la branche exécutive : l'Allemagne, la Belgique, le Chili, la Colombie, l'Espagne, la Finlande, la Norvège et les Pays-Bas. À l'inverse, moins de 10 % des ministres sont des femmes en Hongrie, au Japon, en République tchèque et en Türkiye. Les femmes se voient toujours principalement confier les portefeuilles liés à la politique sociale et culturelle - le plus souvent ceux en rapport avec la condition féminine et l'égalité des genres, les affaires familiales et l'enfance, l'inclusion sociale et le développement, la protection et la sécurité sociales, les populations autochtones et minoritaires - ceux liés à l'énergie, à la défense et aux affaires intérieures revenant

en revanche essentiellement aux hommes (UIP/ONU-Femmes 2023). L'attribution des portefeuilles est donc un autre élément à prendre en considération pour instaurer la parité au sein des cabinets.

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux femmes parlementaires se rapportent à la chambre basse/unique du parlement et proviennent de la base de données Parline de l'Union interparlementaire. Elles se rapportent à la proportion de femmes parlementaires enregistrée au 1er janvier 2023 et au 31 octobre 2012. Il existe trois principaux types de quotas de genre : les quotas de candidates imposées par la loi (qui régissent la composition par genre des listes de candidats et sont juridiquement contraignants pour tous les partis politiques participant aux élections) ; les « sièges réservés » imposés par la loi (qui régissent par la loi la composition par genre des organes élus en réservant un certain nombre de sièges aux femmes, par le biais de procédures électorales spéciales) ; et les quotas de partis (ou « quotas volontaires de partis », qui sont appliqués par les différents partis à leurs propres listes de candidats et généralement inscrits dans leurs statuts et règlements). Les données sur les quotas proviennent de la base de données PARLINE de l'Union interparlementaire.

Les données concernant les femmes ministres dans les gouvernements nationaux sont tirées de la base de données de l'Union interparlementaire et de la base de données sur les femmes en politique. Elles correspondent au pourcentage de femmes parmi les membres du gouvernement qui dirigeaient des ministères au 1er janvier 2023 (à l'exclusion des ministres sans portefeuille). Ont également été pris en compte les chefs de gouvernement lorsqu'ils détenaient un portefeuille ministériel.

Pour en savoir plus

UIP/ONU Femmes (2023), *Femmes en politiques : 2023*, <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023> (consulté en mars 2023).

OCDE (2022), *Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes, C/MIN(2022)7*.

OCDE (2020), *La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle : Des politiques adaptées à toutes les générations ?*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/57092ccc-fr>.

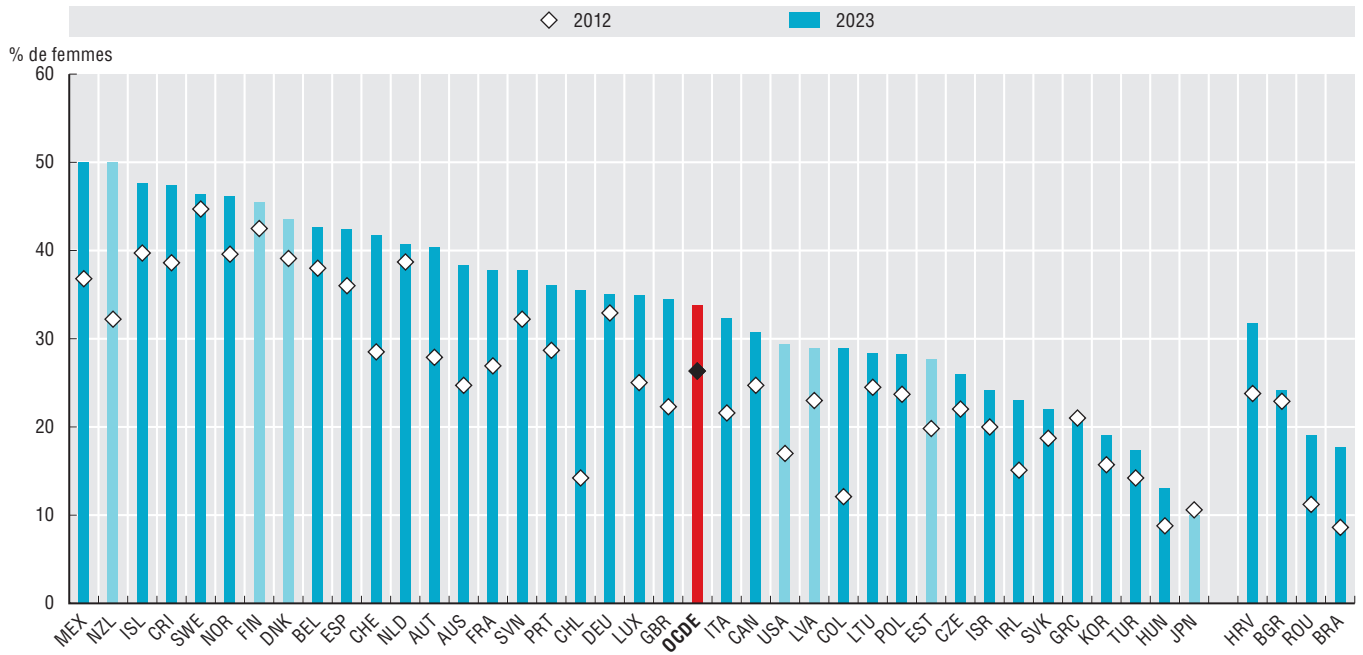
OCDE (à paraître), *Toolkit on Mainstreaming and Implementing Gender Equality 2023*.

Notes relatives aux graphiques

12.5. Les barres en bleu clair représentent les pays où un quota électoral était en vigueur en mars 2023 pour la chambre basse ou unique du parlement.

12.5. Égalité de genre au parlement et quotas de genre électoral, 2012 et 2023

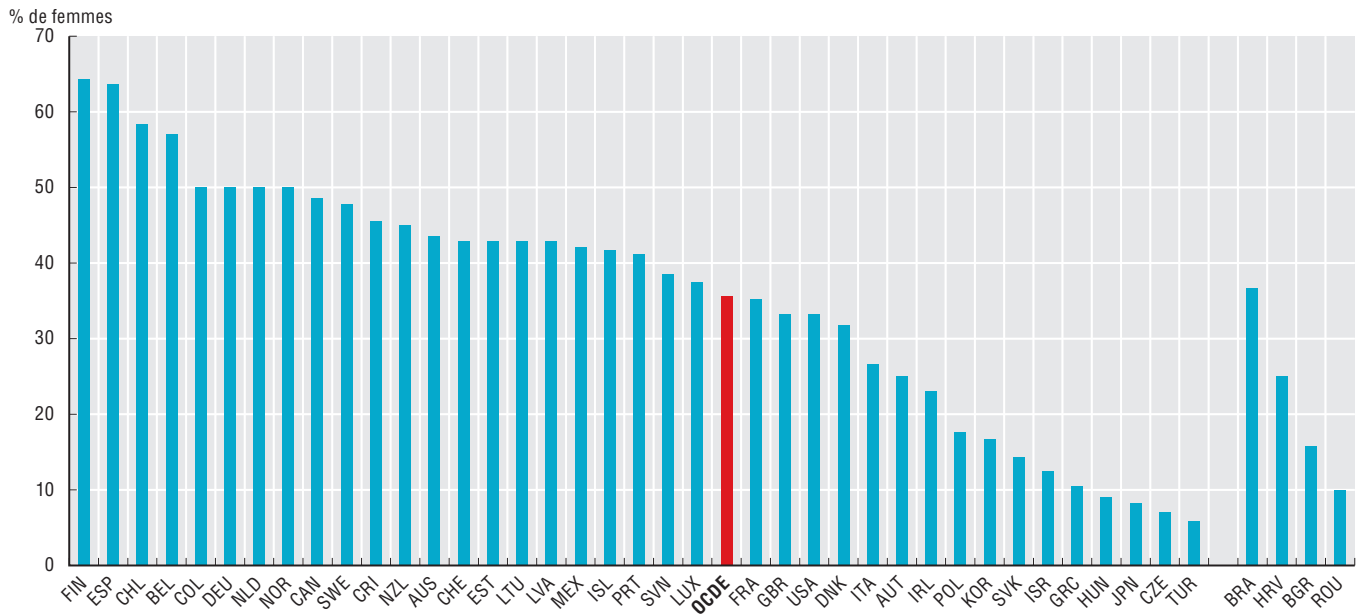
Chambre basse ou unique du parlement



Source : base de données PARLINE de l'Union interparlementaire (UIP).

StatLink <https://stat.link/5iof8r>

12.6. Égalité de genre aux postes ministériels, 2023



Source : Union interparlementaire (UIP), Femmes en politique (2023).

StatLink <https://stat.link/fj6h81>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Égalité des genres en politique », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/3015080b-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.